



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 17202

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui fournir des indications sur l'avenir des classes de 4e et 3e technologique. Cette filière, vouée à la disparition par les précédents ministres de l'éducation nationale, remplissait un rôle important de rattrapage des élèves en très grande difficulté. Elle répond à un besoin bien réel, qu'il ne faut pas négliger. Il lui demande quels sont ses projets pour cette filière de collège technologique, et surtout pour le public scolaire qu'elle accueille et pour lequel il s'agit de la dernière chance d'acquérir une qualification avant la sortie du système scolaire.

Texte de la réponse

La suppression du palier d'orientation en fin de cinquième et l'organisation du collège en trois cycles ont en effet entraîné la fermeture des classes de 4e technologiques et de 3e technologiques en collège. De même, les classes de 4e technologiques en lycée professionnel ont été supprimées dans la plupart des académies. Cependant, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de la valorisation de l'enseignement professionnel l'une de ses priorités. En offrant, dès le collège, une diversification des parcours de formation aux élèves, il vise à donner à chacun, selon ses talents, ses capacités ou ses goûts, les moyens de construire son projet d'orientation. Ainsi, en premier lieu, dans un nombre croissant de collèges, se mettent en place des dispositifs en alternance. Ils ont pour objet de favoriser la découverte du monde professionnel et des activités qui s'y rapportent en permettant à des élèves volontaires, entrés au moins dans leur quinzième année, de découvrir concrètement l'univers des métiers. Ces dispositifs reposent sur un aménagement des enseignements permettant aux élèves concernés de participer, dans le temps scolaire, à des activités visant une meilleure connaissance du secteur professionnel. Tous les dispositifs impliquent un rapprochement entre le collège, le lycée professionnel et le monde de l'entreprise. Par ailleurs, une expérimentation de classes « de troisième à projet professionnel » est conduite depuis trois ans, afin de répondre à la diversité des besoins des élèves au terme du cycle central de collège et d'aider ceux qui n'envisagent pas de poursuivre des études longues à construire ou affiner un projet d'orientation vers la voie professionnelle. La plupart des académies ont mis en place des dispositifs innovants de ce type en collège et en lycée professionnel, désormais appelés classes « de troisième préparatoire à la voie professionnelle ». Lorsqu'elles sont implantées en collège, ces classes impliquent le plus souvent un lien conventionnel entre le collège et un lycée professionnel. Quelle que soit l'implantation de ces classes, les contenus des enseignements demeurent référés aux objectifs du collège. S'y ajoute un volet découverte du monde professionnel qui confère au projet pédagogique mis en oeuvre dans ces classes une dimension spécifique. La possibilité d'ouverture de telles classes tant en collège qu'en lycée professionnel est confirmée dans la circulaire n° 2003-050 du 28 mars 2003 relative à la préparation de la rentrée 2003. Leur mise en place répond à la volonté ministérielle d'opérer un rééquilibrage entre enseignement général et professionnel, d'assurer une véritable diversification des parcours répondant aux besoins des collégiens, de favoriser une orientation positive et de valoriser la voie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17202

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3286

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7307